

1) Retour sur le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2022

Madame Flora LAPERNE demande s'il y a des remarques concernant les réponses du précédent compte-rendu ;

Point 26 : Impasse Mirande

Monsieur Henri OSCAMOU indique que le bouchon à clé, sur la chaussée, n'a pas été arrangé. Chaque passage de voiture le fait bouger, ce qui provoque du bruit.

Réponse : Les travaux ont été effectués.

Monsieur Henri OSCAMOU a fait savoir qu'il n'y a pas eu d'intervention sur les bouchons à clé. Ils sont toujours bruyants. Il n'y a donc pas eu de travail effectué contrairement à ce qui est écrit.

Réponse : Demande d'intervention bien prise en compte par les services techniques. Il y a un affaissement de la tranchée. Le dossier est en cours avec l'entreprise chargée des travaux en vue d'une intervention de réfection.

Point 31 : Église

Au niveau de l'autel, du lierre pousse et a brisé le vitrail.

Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'un courrier sera fait aux deux propriétaires en s'appuyant sur le droit d'échelle.

Le courrier évoqué n'a pas été envoyé aux propriétaires.

En effet, l'artisan verrier qui doit intervenir sur les autres vitraux a demandé à enlever lui-même le lierre car il est trop enchevêtré dans le vitrail et le retirer sans trop de précaution causerait plus de dégâts encore. Les travaux de réparation des vitraux seront terminés pour la fin du mois de juin 2023.

Réponse : Le dossier est en cours.

Point 33 : Chemin des Charrois (propriété Sottou)

La bouche d'évacuation qui a été nettoyée est plus haute que l'endroit où la chaussée est inondée. De plus, la bouche d'évacuation qui se trouve de l'autre côté de la route et qui, elle, devrait permettre l'écoulement de l'eau, est cachée par les feuilles – on ne la voit pas.

Réponse : Les bouches d'égout ont été vidangées. Le profil de la chaussée est à modifier – ce problème a été communiqué au service voirie pour reprise de la chaussée durant la campagne de revêtements.

Point 34 : Croisement du Chemin du Poète et Route 919

Le miroir (devant chez LENDRE) n'est pas bien visible (trop petit ?). Les véhicules venant de la ville sont très vite sur le véhicule sortant du Chemin des Candaux.

Réponse : Le miroir est de taille réglementaire.

Certes le miroir est de taille réglementaire, mais plusieurs personnes confirment que ce croisement est dangereux car cet instrument n'est pas lisible au premier coup d'œil.

Réponse : Le miroir est conforme. Pas de travaux possibles sur la RD 919 (vitesse limitée à 50km/h).

2) Questions / Réponses

Point 37 : Chemin des Candaux

La circulation y est parfois dangereuse (vitesse excessive). Faut-il mettre en place un sens unique ?

Réponse : Un sens unique ne diminuera pas la vitesse. Une période de test peut être réalisée – à voir avec les élus.

Point 38 : Intersection du Chemin des Charrois avec la RD 919

La sortie sur la route départementale est difficile du fait du manque de visibilité du côté des véhicules arrivant de la ville.

Malgré l'attention, il arrive souvent qu'un véhicule surprenne le ou la conductrice qui souhaite quitter le Chemin des Charrois.

Les lignes au sol ont-elles été refaites à l'identique au niveau de la courbe devant la maison de Monsieur et Madame OSCAMOU ? Ou à l'arrêt du Chemin des Charrois ?

Réponse : Il s'agit d'une intersection avec une Départementale. Les lignes avaient été avancées au maximum pour faciliter la visibilité.

Point 39 : Église

a) Une participante indique que les gouttières sont bien visibles au plafond ; les lambris s'abîment. Il faut au moins colmater les trous les plus importants.

Réponse : Ces travaux ont été proposés au budget. Une intervention sera programmée par un charpentier.

b) Flaque importante devant les poubelles qui tend à s'étaler sur la route. Les voitures l'évitent et se déportent. Cette flaque se trouvant au niveau d'un tournant, la visibilité n'est pas bonne.

Réponse : Vu et remblayé (en 0/31,5). Cette zone sera goudronnée au printemps.

Point 40 : Chemins forestiers

Les chemins forestiers (Grange Lapeyre, Asticotière, etc) sont tous à revoir. Il faudrait un entretien régulier.

Réponse : Il s'agit de chemins forestiers où la circulation reste limitée en vitesse et en quantité de véhicules. L'état reste acceptable à condition de rouler à une vitesse réduite. Un programme d'entretien annuel des chemins est réalisé chaque année.

Point 41 : Parcours de santé

En cas d'inondation au niveau du parcours de santé, une personne a émis la proposition suivante : créer un portail dans la clôture du parc qui serait ouvert en cas de besoin, pour permettre aux animaux de se sauver. Pour cela, il faudrait fermer les accès sur la route, sortie vers chez Lesponne et chez Maysonnave.

Réponse : Des dispositions ont été prises pour gérer ces situations. Les animaux seront parqués dans l'espace public à côté de chez Larrègle (jamais inondé).

3) Informations

Au cimetière, des emplacements vont être libérés conformément à la démarche légale. Les services municipaux ont retiré les monuments funéraires. Une entreprise habilitée procédera au nettoyage des concessions concernées.

Travaux côte du Parcours de santé : Madame Marie-Lyse BISTUÉ indique qu'il faut attendre le beau temps pour les travaux de goudronnage.

Éclairage public : La Ville d'Oloron va éteindre l'éclairage public de 23h00 à 5h30.

Projet Départementale 24 (Route d'Esquiule) : Route du Pont du Gouat, les services du Département ne valident pas la proposition faite par la Ville. Particulièrement devant chez M.B. LABORDE, la route est trop étroite.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le lundi 20 mars 2023 à 20h30 à l'ancienne école